



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 2010-103-9.21

Modifiant le règlement n° 2010-103 établissant le traitement des élus municipaux

AVIS vous est par les présentes donné par le secrétaire-trésorier de la Municipalité de Compton;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 octobre 2021, ses membres ont adopté le règlement n° 2010-103-9.21 modifiant le règlement n° 2010-103 établissant le traitement des élus municipaux;

QUE ce règlement a pour objet d'ajuster, pour le maire et les conseillers, la rémunération de base, l'allocation de dépenses ainsi que la rémunération et l'allocation additionnelle pour la présence sur les comités donnant droit à la rémunération;

Il vise également à réviser la liste des comités donnant droit à une rémunération additionnelle;

QUE l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 3 chemin de Hatley, Compton (Québec);

QUE copie peut être délivrée moyennant paiement des frais exigibles.

Donné à Compton, ce 13^{ième} jour du mois d'octobre 2021.

Philippe De Courval, *M.A., OMA*
Secrétaire-trésorier